

DEC2022-025

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

-----  
LE GRAND PERIGUEUX  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
1, boulevard lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX  
-----

## DECISION DU PRESIDENT



**Objet** : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de deux équipements numériques à monsieur Christophe GREGIS – Montant 340€ TTC.

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

**Considérant que** la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a doté certains de ses agents d'outils numériques comme des tablettes ainsi que des smartphones pour favoriser une communication plus simple et favoriser l'organisation du travail.

**Considérant qu'**un agent sur le départ souhaite acquérir ces deux équipements.

**Considérant que** l'Agglomération n'a plus l'utilité de ces équipements. Il est donc proposé de les céder à cet agent moyennant la somme de 340€, valeur actuelle de ces équipements sur le marché.

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 024-200040392-20220502-DEC2022025-AR

## DECIDE

**Article Unique** : De vendre ces deux équipements de type ipad et smartphone à Monsieur Christophe GREGIS pour un montant total de 340€ TTC.

Fait à Périgueux, le

02 MAI 2022

Le Président  
Jacques AUZOU

